

- **Accident du Travail - Maladie Professionnelle (AT-MP)** / En matière d'intérim, un [décret n°2024-723 du 05.07.2024 \(JO du 07.07\)](#) fixe une nouvelle répartition de l'imputation du sinistre entre l'Entreprise de Travail Temporaire et l'Entreprise Utilisatrice (50/50 et ce quel que soit le taux d'IPP attribué).
- **Sanction disciplinaire** / Constitue un rappel à l'ordre et non un avertissement le courriel adressé au salarié par l'employeur, ne comportant aucune mesure à son encontre et lui demandant de faire preuve de respect à son égard, de cesser d'être agressif, de faire preuve de jugements moraux et de colporter des rumeurs et autres dénigrements auprès de la clientèle et des autres salariés ([Cass. soc. 20.03.2024 n° 22-14465](#)).
- **Congés payés pour fractionnement** / Dans un [arrêt du 19.06.2024 \(n°22-22435\)](#), la Cour de cassation rappelle que la renonciation aux congés supplémentaires pour fractionnement peut valablement intervenir au moment où le salarié complète son formulaire de demande de congés (sur ce formulaire figurait une mention de renonciation que le salarié pouvait rayer).
- **URSSAF** / Mise à jour de la charte du cotisant contrôlé avec effet au 01.01.2024 ([arrêté du 22.07.2024 publié au JO du 23.07.2024](#)) et [actualités de l'URSSAF du 19.07.2024](#) et du **BOSS concernant le montant net social** avec notamment la liste des éléments de rémunération les plus courants à prendre en compte et la nécessité d'afficher le montant net social sur le bulletin de paie même lorsqu'il est négatif.
- **Formation professionnelle et apprentissage** / Publication dans le BOSS d'une nouvelle rubrique relative aux contributions servant au financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage ([Actualité du 11.07.2024](#)).

## ALERTES POINTS DE VIGILANCE

- **Motifs disciplinaires ... ou pas ?** / La Cour de cassation juge que les difficultés relationnelles et de communication persistantes causant des dysfonctionnements professionnels dans les échanges et générant un climat de tension permanente au sein des équipes, ainsi qu'une aspiration à une indépendance à l'extrême, ne constituent pas un motif disciplinaire de licenciement. Le licenciement repose, en pareille hypothèse, sur une mécontente non fautive ([Cass. Soc. du 12.06.2024 n°22-12416](#)).
- **Nouvelle Convention Collective Nationale de la Métallurgie (entrée en vigueur le 01.01.2024)** / Classification, salaires minima, congés payés, ... Les premiers contentieux apparaissent, alors entourez-vous d'avocats maîtrisant les particularités de ce secteur d'activité le plus rapidement possible.

## Y AVEZ-VOUS PENSÉ ?

### QUELS PEUVENT ÊTRE VOS LEVIERS DE NÉGOCIATION / DISCUSSION ?

- **AT-MP** / Publication par le ministère du travail, le 12.06.2024, d'un [guide pour les victimes d'accident du travail et leurs familles](#) (10 fiches, et notamment : Vous êtes en capacité de reprendre votre poste de travail ; Vous êtes déclaré inapte à votre poste ; Un membre de votre famille est décédé suite à un accident du travail ; L'intervention du juge pénal ; Obtenir réparation de votre préjudice auprès du tribunal judiciaire).
- **Risque routier professionnel** / Publication le 05.07.2024 des [chiffres-clés](#) pour sensibiliser à la première cause de mortalité au travail, le risque routier.
- **Petit Déj' ACTU RH** / Prochaine date le 19.09.24 (8h30 - 9h30) sur **LES questions RH** à se poser dès la rentrée. Alors Inscrivez-vous, dès à présent, par mail ([celia.romer@elideavocats.com](mailto:celia.romer@elideavocats.com)).